

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation de Felix Stürner « Imago, Imago, ne vois-tu rien venir ? »

Rappel de l'interpellation

Si le récent postulat de Jacques Perrin a une nouvelle fois, à bon escient, attiré l'attention sur les méthodes de production agricole dans le canton de Vaud, il n'a pas abordé la question plus générale de la mise en vigueur de la planification globale de la politique agricole vaudoise, notamment en termes de centre de compétence et de formation, comme l'avait fait en 2010 le postulat Nicolet (10_POS_22).

En effet, quand bien même le Conseil d'Etat a élaboré au début de la présente législature certaines lignes directrices concernant la politique et la formation agricoles, certains projets n'ont à ce jour pas été mis en application, malgré des mesures de réorganisation, tel par exemple le regroupement intervenu au mois de janvier 2016.

C'est ainsi que le projet Imago visant à (re)définir un pôle de compétence agri-viticole pour l'ensemble du canton, à l'image de ce que le canton de Fribourg connaît avec l'Institut agricole de Grangeneuve, figure bien dans la liste des intentions, mais semble pour l'instant au point mort.

Compte tenu de ce qui précède le soussigné souhaiterait obtenir des réponses aux questions suivantes :

Qu'en est-il globalement du projet Imago ?

- *Le Conseil d'Etat a-t-il avancé dans la définition de ce que devrait être ou pas le futur centre de formation des métiers de la terre ?*
- *Qu'en est-il des sites choisis ou pressentis ?*
- *Des contacts récents ont-ils été pris avec les communes concernées ?*
- *Quels critères ont été définis pour déterminer le choix dudit futur site ?*
- *Quel calendrier le Conseil d'Etat a-t-il fixé pour la mise en œuvre de ce projet ?*
- *Plus généralement qu'en est-il de la vision stratégique développée par le Conseil d'Etat en matière de regroupement des formations dans le domaine agri-viticole ?*

Au vu de l'importance que revêtent ces questions dans la mise en place d'une politique dynamique en matière de formation dans les métiers de la terre, le signataire souhaiterait vivement voir le Conseil d'Etat apporter des réponses aux questions susmentionnées avant que la législature 2012-17 ne touche à sa fin.

Souhaite développer.

Réponse du Conseil d'Etat

Introduction

IMAGO est un projet de dimension importante qui englobe divers domaines et de nombreux enjeux comprenant l'agriculture, la formation professionnelle, la recherche et la vulgarisation au niveau du canton. De plus, le projet présente des dimensions publiques, parapubliques et privées impliquant, outre le canton, des communes et la Confédération.

Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a pris une décision de principe sur la stratégie d'implantation d'Agroscope. À l'avenir, le centre de compétences de la Confédération pour la recherche agronomique se composera d'un campus de recherche central à Posieux (FR), de deux centres de recherche régionaux, l'un à Changins (VD), l'autre à Reckenholz (ZH), et de stations d'essai décentralisées.

Cette décision de principe permet de réorienter la vision de la formation agricole vaudoise pour ces prochaines années. C'est un nouvel élément qui impactera le projet IMAGO puisque l'Etat de Vaud peut désormais envisager de regrouper sur deux sites l'ensemble des prestations publiques en relation avec l'agriculture.

Le rapport final en réponse aux postulats Nicolet et Perrin, validé par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2018 répond en grande partie aux questions soulevées dans la présente interpellation et mentionne un certain nombre d'avancées dans le projet IMAGO, tant au niveau des décisions qu'au niveau des orientations.

Réponses aux questions

1. Le Conseil d'Etat a-t-il avancé dans la définition de ce que devrait être ou pas le futur centre de formation des métiers de la terre ?

Le 19 décembre 2018, dans sa réponse aux postulats Nicolet et Perrin, le Conseil d'Etat a décidé d'orienter le projet sur une solution à deux sites ; l'un à Changins et l'autre sur un emplacement devant être déterminé par appel d'offre aux communes vaudoises.

Le choix du renforcement du site de Changins par le Conseil d'Etat contribue à définir les contours du projet ; notamment sous l'angle de la collaboration avec Agroscope et la recherche agronomique.

Ces prochains mois, le travail d'établissement du cahier des charges qui sera soumis aux communes lors de l'appel d'offre permettra de définir beaucoup plus précisément les besoins et les caractéristiques requises pour le choix du second site d'implantation du projet IMAGO et, par conséquent, de ce que devra être le futur centre de formation.

2. Qu'en est-il des sites choisis ou pressentis ?

Comme mentionné ci-dessus, le Conseil d'Etat souhaite implanter une partie des activités IMAGO à Changins. Le DEIS entreprendra donc des négociations avec la Confédération pour occuper le site de Changins avec toute la partie concernant les cultures spéciales, comprenant la viticulture, l'arboriculture et la production maraîchère ainsi que pour les grandes cultures. Cette démarche vise à renforcer le site de Changins que la Confédération a récemment choisi pour être l'un des deux centres régionaux d'Agroscope, en complément à Posieux, qui sera le site principal.

Le choix du second site d'implantation du projet IMAGO fera l'objet d'un appel d'offre aux communes vaudoises. Le travail d'établissement du cahier des charges est en cours.

3. Des contacts récents ont-ils été pris avec les communes concernées ?

À ce jour, le canton a été approché par des communes intéressées à accueillir le site IMAGO, mais il n'y a pas eu de contacts à proprement parler avec ces communes, ni avec d'autres. Des contacts formels seront établis suite aux réponses des communes à l'appel d'offre qui leur sera soumis.

En ce qui concerne le site de Changins, des discussions ont été entreprises avec la Confédération. La région de Nyon sera intégrée au processus lors de son avancée.

4. Quels critères ont été définis pour déterminer le choix dudit futur site ?

Comme mentionné précédemment, l'Etat de Vaud envisage de regrouper sur deux sites l'ensemble des prestations publiques en relation avec l'agriculture. Par conséquent il ne s'agit plus de déterminer un futur site unique. En effet, suite à la décision de principe de la Confédération de maintenir le site Agroscope de Changins, le Conseil d'Etat a décidé de signifier son intérêt à implanter une partie d'IMAGO à Changins, amenant par là-même certaines garanties de pérennité au site de Changins comme lieu dédié à l'agriculture et à la viticulture.

En ce qui concerne le choix du second site d'implantation du projet IMAGO, la décision de recourir à une procédure d'appel d'offre est motivée par la volonté d'ouvrir au maximum le champ de possibilités d'implantation du futur site. Le cahier des charges comprenant les besoins et les caractéristiques requises pour l'implantation du projet IMAGO est en cours de réalisation de même que l'établissement des critères d'adjudication. Une fois ceux-ci établis, l'appel d'offres sera publié dans la FAO.

A ce stade du projet, les études de planification et de programmation en cours visent à faire l'inventaire précis des besoins des différents occupants potentiels du site, à savoir des administrations publiques ainsi que des partenaires parapublics et privés. Ces études permettront d'estimer les surfaces nécessaires, les types de locaux et de terrains requis. Il s'agit également de déterminer les critères d'accessibilité et d'évolutivité du site de même que l'intégration dans le paysage agricole vaudois.

5. Quel calendrier le Conseil d'Etat a-t-il fixé pour la mise en œuvre de ce projet ?

Le projet est actuellement mis en œuvre. Des décisions d'orientation ont été prises et le projet est entré dans la phase de définition des besoins des futurs occupants du site, ainsi que de ses caractéristiques. De plus, des discussions avec la Confédération sont en cours pour l'affectation d'une partie du site de Changins à IMAGO.

Comme pour tout projet de cette envergure, il est difficile de poser un calendrier précis. Toutefois, un rapport de faisabilité devrait être prêt pour fin 2019 et devrait être suivi d'un EMPD pour le crédit d'étude permettant le lancement des concours d'architecture d'ici fin 2020. A ce stade, il est difficile d'établir une planification précise des étapes de réalisation mais dans le meilleur des cas, si le projet est accepté, le chantier pourrait être terminé fin 2026. Ce calendrier est bien évidemment susceptible d'évoluer au cours de l'avancée du projet.

6. Plus généralement qu'en est-il de la vision stratégique développée par le Conseil d'Etat en matière de regroupement des formations dans le domaine agri-viticole ?

Le rapport final aux postulats Nicolet et Perrin, validés par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2018 fait l'état des lieux de la formation professionnelle agricole dans le canton de Vaud. Il montre que celle-ci a évolué au cours de ces dernières années. Dans le projet IMAGO tel qu'il est envisagé actuellement, la formation professionnelle viticole serait dispensée à Changins et la formation professionnelle agricole se tiendrait sur le site qui sera retenu suite à l'appel d'offre ; site qui regroupera également les administrations publiques en lien avec l'agriculture ainsi que des partenaires parapublics et privés concernés par IMAGO.

Conclusion

Le projet IMAGO est en cours et avance selon différentes étapes inhérentes à un projet de cette envergure. Les besoins, caractéristiques et critères d'adjudication sont en cours d'élaboration. Dans la lignée du programme de législature 2017 – 2022, le Conseil d'Etat porte un grand intérêt à l'avancement du projet et mettra en œuvre tout ce qui est possible afin de poursuivre la promotion de la recherche et de l'innovation agricole offrant ainsi des perspectives intéressantes à cette branche. IMAGO est une des pièces maîtresses de la dynamique que le Conseil d'Etat souhaite apporter à l'agriculture, à la viticulture et aux métiers de la terre en général.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 avril 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean